

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 septembre 2026

Présents: CAILLET Delphine, DEVILLIERS Jérôme, HUREL Pascal, JOLY Virginie, LUTAUD Dominique, MICHOT Jeannine, MORDIN Mylène, THIERY Benjamin, VOLOT Jean-Claude

Absents excusés : DELIGNETTE Gaëlle (pouvoir à MORDIN M.), GEORGES Patrice (pouvoir à JOLY V.)

Absent(s) non excusé(s): /

Actualités

- *projet achat maison département* : la commune renonce à cet achat au profit de l'utilisation des locaux du CIN pour la période de formation de FIE2.

- *travaux eau* : le projet avance bien : la sectorisation est opérationnelle et la phase 3 du schéma directeur peut être démarrée. L'adduction d'eau est sous contrôle à Auberive.

- *Réhabilitation du bâtiment de la Forge*: la commune étudie la réhabilitation en clos couvert de ce bâtiment

- *Terrains agricoles*: Nous recherchons une activité agricole bio (maraîcher bio) pour les 2 hectares entre Biotopie et la gendarmerie.

- *travaux de voirie sur RD 428*: les travaux de trottoirs sont les bienvenus, notamment pour les enfants. Il est toujours question de trouver une solution concernant le trottoir route de chatillon devant chez M. et Mme Berthelon. Une étude va être demandée au Conseil Départemental.

- *Plan communal de sauvegarde* : Un rendez vous est prévu avec les services de la Préfecture vendredi 18 septembre. Ce plan permet d'anticiper l'organisation de crise d'une commune pour un évènement majeur et imprévu qui impacterait la vie des habitants.

- *Chapelle St Rémy* : l'accès à la chapelle est problématique pour les archéologues ; une autre solution est à l'étude pour conclure un accord avec les actuels propriétaires.

Bilan choix des projets du mandat et constitution des équipes

Au vu du sondage réalisé auprès des conseillers concernant les projets à réaliser durant le mandat, les équipes sont constituées :

1) maison de santé : le Maire organisera les premières réunions en présence des acteurs suivants : ARS, CCAVM, PETR...

2) extension épicerie : Jérôme Devilliers, Pascal Hurel, Patrice Georges et Virginie Joly

3) parking à l'extérieur du centre du village avec étude pour améliorer la mobilité des habitants entre Auberive et Langres / Chaumont : Jérôme Devilliers, Benjamin Thiery Gaëlle Delignette et Dominique Lutaud

4) place de la fontaine : Mylène Mordin et Dominique Lutaud

5) salle des fêtes : Virginie Joly, Delphine Caillet, Benjamin Thiery et Jeannine Michot

Taxe de Vacance sur les Locaux d'Habitation(TVLH)

M. le Maire explique que jusqu'à présent, la commune appliquait la **THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)** pour inciter à la remise sur le marché des biens vides depuis plus de 2 ans.

À compter des impositions de 2027, la THLV est supprimée et remplacée par la **TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation)**. Mais le passage à la TVLH n'est pas automatique. La commune doit délibérer pour instaurer cette nouvelle taxe sur son territoire afin de maintenir ce dispositif.

La principale nouveauté réside dans le calcul : la taxe se détache de la taxe d'habitation et la commune dispose désormais d'un **pouvoir de taux autonome**, librement fixé par le conseil municipal dans la limite d'un plafond de 50 % en avril 2027 en même temps que les autres taxes

Poste d'adjoint technique : suppression poste à 7h et création d'un poste à 10 h

Le contrat de Marion Languet se termine au 30 septembre. Un nouveau contrat à 10h lui est proposé c'est pourquoi la commune doit délibérer pour supprimer le poste à 7h et créer un poste à 10h pour nécessité de service. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME

Benjamin THIERY explique l'intérêt de travailler avec cet organisme qui s'attaque aux mégots que les fumeurs jettent sur la voie publique. Cet organisme nous mettra à disposition gratuitement des cendriers portables ou fixes et réalisera une sensibilisation sur cette pollution

Questions diverses

Le Maire explique que les services préfectoraux demandent que soit nommé dans la commune un correspondant incendie et secours qui fera l'objet d'une nomination par arrêté municipal. Le choix se porte sur Jérôme DEVILLIERS